

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE FLAMANVILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 20 DÉCEMBRE

La commission locale d'information de Flamanville se réunira le vendredi 20 décembre pour son assemblée générale.

L'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de l'Assemblée générale du 25 septembre 2024 (CLI)
- Point sur les événements survenus sur le site de Flamanville depuis la dernière AG du 25.09.2024 : (Exploitant - ASN)
 - Niveau 0
 - Niveau 1
 - Falsifications sur les pièces : quel protocole de contrôle qualité est mis en place afin que cela ne se reproduise pas ?
- Point sur l'actualité du site de Flamanville 1 et 2 et sur le planning d'arrêts 2024 et 2025 – arrêt sur l'unité 1 à partir du 06.12.2024 (Exploitant)
- Point d'actualité sur les opérations de démarrage de l'EPR (Exploitant - ASN)
Disponibilité de réacteurs sur le plan national
- Bilan carbone de l'EPR et de Fla 1 et Fla 2 - dans combien d'années le site fournira-t-il de l'énergie décarbonée ? (Exploitant)
- Rapport 2023 EDF Flamanville (Exploitant)
- Exercice 2025 FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) : date et possibilité de participer à l'exercice ? (Exploitant)
- Point sur la fin de campagne d'iode (Préfecture)
- Questions diverses



BENOIT FIDELIN
Président de la commission locale
d'information de Flamanville

vous convie à assister à l'assemblée générale

le vendredi 20 décembre à partir de 09h00, à l'amphithéâtre du pôle de proximité des Pieux

Quel est le rôle d'une Commission Locale d'Information ?

Une Commission locale d'information (CLI) est une structure d'information et de concertation obligatoirement mise en place dès qu'il y a présence d'une Installation Nucléaire de Base (INB).

La CLI a une double mission : informer la population sur les activités nucléaires et assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Flamanville.

Ces travaux doivent permettre ainsi, au citoyen de se forger sa propre opinion sur le sujet du nucléaire. La CLI questionne l'exploitant EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), organise des débats, effectue des contre-analyses, surveille l'environnement, engage des expertises, participe à des inspections.